Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260917-0409202601-DE

# Commune de LOHUEC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202601

### Séance du 04 septembre 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 28/08/2026
Date d'affichage :

*Le 04 septembre 2026 à 19h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,*

***Etaient présents*** : THOS Fanny, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, DUBOURG Justine, LOZAC'H Claude, DUBOURG Claude, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves, PRIGENT Gwénaël

***Etaient absents*** : DALMAT Pierre, BOURDOULOUS Marie-Paule
***Secrétaire de séance*** : DUBOURG Justine

**Objet de la délibération** : **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de conseil municipal du 05 juin 2026.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance citée ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux le 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix pour, une abstention et une voix contre, en prenant compte des objections pour rectifications :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

***Le maire,***
***Claude LOZAC'H***